

Commune de
FLINES-LEZ-RACHES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document ter n°1/3
1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/06/2021
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Flines-les-râches,
Le Maire,

ARRETE LE : 22/06/2021
APPROUVE LE :



Légende

- Espace contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue
- Cheminement piéton et cycle à protéger au titre des articles L151-38 et R151-48-1° du CU
- Patrimoine éco-paysager à protéger au titre des articles L151-23 et R151-43-5° du CU
- Élément de patrimoine bâti à protéger au titre des articles L151-19 et R151-41-3° du CU

